Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SESSION 2026

ÉVALUATION AU TITRE DU CONTRÔLE CONTINU : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

t : 2 au total au titre du contrôle continu : 1 en première et 1 en terminale Durée : 4

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Liberté d'expression et limites prévues par la loi (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Délibérer et agir dans un cadre démocratique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Égalité et lutte contre les discriminations (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : LYCÉE TECHNOLOGIQUE PUBLIC, FRANCE

En STI2D, l'enseignement moral et civique est évalué au titre du contrôle continu. Il n'existe pas d'épreuve écrite terminale nationale d'EMC. Le présent support propose une évaluation organisée en trois parties, notée sur 20 points. Les documents nécessaires figurent dans le dossier documentaire. Toutes les réponses doivent être justifiées en mobilisant les documents et les principes républicains concernés.

PARTIE 1 : Liberté d'expression et limites prévues par la loi (9 points)

Analyse critique d'un texte fondateur et application à une situation civique

À partir du document DT 1 et de la situation exposée ci-dessous, analysez la portée de la liberté d'expression et les limites qui peuvent lui être apportées dans une société démocratique.

Situation : un élève publie sur un réseau social accessible au public un message critiquant une décision prise par son établissement. Dans un second message, il révèle l'adresse personnelle d'un autre élève et appelle à lui envoyer des messages insultants. Les deux publications sont toujours accessibles en ligne.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 : nature, date, auteur ou autorité émettrice, contexte et idée principale.

1.2 (2 points) Expliquez, en vous appuyant sur l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en quoi la première publication relève de la liberté d'expression.

1.3 (2,5 points) Montrez pourquoi la seconde publication ne bénéficie pas nécessairement de la même protection. Identifiez les droits ou intérêts d'autrui susceptibles d'être atteints et expliquez pourquoi la liberté d'expression peut être limitée par la loi.

1.4 (2,5 points) Proposez deux démarches adaptées pour faire cesser la diffusion de la seconde publication et protéger la personne visée. Justifiez chacune d'elles.

PARTIE 2 : Délibérer et agir dans un cadre démocratique (7 points)

Débat, pluralisme des opinions et recherche d'une décision collective

Dans un conseil de vie lycéenne, des élèves débattent de l'installation de caméras dans les espaces communs. Certains invoquent la sécurité ; d'autres s'inquiètent du respect de la vie privée. Le conseil doit formuler une proposition argumentée, sans disposer d'un pouvoir de décision sur les règles légales applicables.

Utilisez également le document DT 2, qui présente les résultats d'une consultation fictive organisée auprès de 200 élèves. Les réponses sont exclusives : chaque élève a choisi une seule option.

Résultats de la consultation des élèves

Option choisie	Nombre de réponses
Installer des caméras dans les espaces communs	70
Ne pas installer de caméras	50
Étudier d'autres mesures de sécurité	80

Données fictives de la situation proposée ; 200 réponses, une réponse par élève.

2.1 (2 points) Calculez la proportion des élèves ayant choisi chacune des trois options. Présentez les résultats en pourcentage et vérifiez que leur somme est égale à 100 %.

2.2 (2,5 points) Formulez deux arguments contradictoires, l'un en faveur de l'installation de caméras et l'autre en faveur d'une autre solution. Chaque argument doit mobiliser un principe ou un droit pertinent.

2.3 (2,5 points) Proposez une méthode de débat permettant au conseil de formuler une recommandation respectueuse du pluralisme. Indiquez une mesure concrète qui devrait être examinée avant toute installation de caméras.

PARTIE 3 : Égalité et lutte contre les discriminations (4 points)

Étude d'une situation civique concrète

Lors de la constitution d'une équipe pour un projet technologique, un élève écarte une camarade en affirmant que les activités de conception mécanique seraient réservées aux garçons. La camarade souhaite participer au projet et demande que la situation soit examinée.

3.1 (1,5 point) Identifiez le principe républicain mis en cause et expliquez en quoi la décision décrite repose sur un stéréotype.

3.2 (1,5 point) Proposez deux actions concrètes permettant de rétablir une participation équitable au projet et de prévenir la répétition de cette situation.

3.3 (1 point) Indiquez à quel adulte ou service de l'établissement l'élève peut s'adresser pour demander de l'aide, et justifiez ce choix.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLE 11

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Extrait de l'article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Ce texte appartient à la période révolutionnaire et énonce des principes fondamentaux qui inspirent le droit constitutionnel français. L'article reconnaît une liberté et prévoit que les abus peuvent être sanctionnés dans les cas déterminés par la loi.

DT 2 : RÉSULTATS D'UNE CONSULTATION FICTIVE SUR LA SÉCURITÉ AU LYCÉE

Pour la situation présentée en partie 2, 200 élèves ont répondu à une consultation. Chaque élève a sélectionné une seule option. Les nombres de réponses sont fournis dans le tableau de la partie 2. Ces données décrivent les réponses des participants à cette consultation fictive ; elles ne constituent pas un sondage représentatif de l'ensemble des lycéens.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau en calculant les pourcentages à partir des 200 réponses. Indiquez le calcul effectué et vérifiez le total.

Calcul des proportions de réponses

Option choisie	Nombre de réponses	Pourcentage
Installer des caméras dans les espaces communs	70	
Ne pas installer de caméras	50	
Étudier d'autres mesures de sécurité	80	
Total	200	

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.